

FICHE-CURSUS

Département : Art de la Scène

Discipline : Chant Lyrique

Cette fiche cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement du chant lyrique au CRR de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeurs

Laurence Brisset, Pierre Kuzor.

Jean-Louis Roblin : chef de chant.

Organisation des cycles

Premier cycle

Durée: 5 ans maximum.

Condition d'accès : concours d'entrée en fin d'année scolaire. Les candidats étrangers s'engagent à justifier dans l'année d'un niveau minimum de français (A2).

Programme du concours d'entrée :

- deux pièces au choix du candidat dont une en français,
- récitation d'un texte en langue française d'une durée maximum de 1 minute de préférence par cœur.

Limite d'âge : de 16 à 21 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- cours individuel de chant et de technique vocale : 30 minutes,
- travail individuel avec le chef de chant : 30 minutes.

Discipline complémentaire obligatoire : formation musicale jusqu'au niveau 2C4 inclus, avec au minimum la mention Bien lors de l'examen de fin de cycle.

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année** : en présence du professeur, du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation est apposée au dossier de l'élève. Le programme est libre. Lors de ce contrôle, peut être proposé un passage anticipé de fin de cycle.

- **Examen d'inter-cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle.

La mention obtenue tient compte du contrôle continu : Très Bien, Bien, ou Assez Bien.

L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Programme, de 7 minutes environ : deux pièces de style et d'époque différents, dont une obligatoirement en français.

- **Examen de fin de cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il doit être présenté au plus tard à la fin de la 4^{ème} année du cycle. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : Très Bien, Bien ou Assez Bien. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Seules les mentions Bien ou Très Bien permettent le passage en 2^{ème} Cycle.

Programme, de 7 minutes environ : deux pièces de style et d'époque différents, dont une obligatoirement en français.

Deuxième cycle

Durée : 5 ans maximum.

Condition d'accès : avoir réussi l'examen de fin de cycle 1 pour les élèves du Conservatoire ou passer le concours d'entrée en juin de l'année scolaire précédente pour les élèves extérieurs. Les candidats étrangers s'engagent à justifier dans l'année d'un niveau minimum de français (A2).

Programme du concours d'entrée :

- deux pièces au choix du candidat dont un air d'opéra et une pièce en langue française,
- récitation d'un texte en langue française d'une durée maximum de 1 minute de préférence par cœur.

Limite d'âge : de 16 à 24 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- cours individuel de chant et de technique vocale : 45 minutes,
- travail individuel avec le chef de chant : 45 minutes,
- participation aux cours d'Art Lyrique en fonction des projets et de l'autonomie du chanteur,
- participation aux divers projets des classes de Chant et de musique Ancienne, selon la nature du projet.

Disciplines complémentaires obligatoires : formation musicale jusqu'au niveau 2C4 inclus, avec au minimum la mention Bien lors de l'examen de fin de cycle.

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année** : en présence du professeur, du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation est apposée au dossier de l'élève. Le programme est libre. Lors de ce contrôle, peut être proposé un passage anticipé de fin de cycle.

- **Examen d'inter-cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle.

La mention obtenue tient compte du contrôle continu : Très Bien, Bien ou Assez Bien. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Programme, de 12 minutes environ : deux pièces de style et d'époque différents, dont une obligatoirement en français.

- **Examen de fin de cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il doit être présenté au plus tard à la fin de la 4^{ème} année du cycle. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. La mention obtenue tient compte du contrôle continu : Très Bien, Bien ou Assez Bien. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Seules les mentions Bien ou Très Bien permettent le passage en 3^{ème} Cycle.

Programme, de 12 minutes environ : deux pièces de style et d'époque différents, dont une obligatoirement en français.

Troisième cycle court, 3CC

Durée : 3 ans maximum.

Condition d'accès : avoir réussi l'examen de fin de cycle 2 pour les élèves du Conservatoire ou passer le concours d'entrée en fin d'année scolaire pour les élèves extérieurs. Les candidats étrangers s'engagent à justifier dans l'année d'un niveau minimum de français (A2).

Programme du concours d'entrée :

- trois pièces au choix du candidat dont un air d'opéra avec un récitatif, et une pièce en langue française,
- récitation d'un texte en langue française d'une durée maximum de 1 minute de préférence par cœur.

Limite d'âge : de 20 à 26 ans

Durée hebdomadaire des cours :

- cours individuel de chant et de technique vocale : 60 minutes,
- travail individuel avec le chef de chant : 45 minutes,
- cours collectif à l'art lyrique : 1h30,
- cours collectif de lieder et de mélodies : 1h30,
- participation **obligatoire** aux divers projets des classes de chant et de musique ancienne.

Disciplines complémentaires obligatoires :

- formation musicale jusqu'au niveau 2C4 inclus, avec au minimum la mention Bien lors de l'examen de fin de cycle,
- possibilité de commencer l'Unité de Valeur histoire du spectacle : 1h30,
- possibilité de commencer les cours de déchiffrage (en vue de l'Unité de Valeur pour le DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)).

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année** : en présence du professeur, du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation est apposée au dossier de l'élève. Le programme est libre. Lors de ce contrôle, peut être proposé un passage anticipé de fin de cycle.

- **Examen d'inter-cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle.

La mention obtenue tient compte du contrôle continu : Très Bien, Bien ou Assez Bien.

L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Programme, de 15 minutes environ : trois pièces de style et d'époque différents, dont un air d'opéra avec récitatif et un air en langue française.

- **Examen de fin de cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il doit être présenté au plus tard à la fin de la 2^{ème} année du cycle. Un seul redoublement est possible. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Il se prononce sur l'obtention ou non de l'Unité de Valeur de Certificat d'Etudes Musicales, mention Assez Bien, Bien ou Très Bien.

La mention insuffisante entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Programme, de 15 minutes environ : trois pièces de style et d'époque différents, dont un air d'opéra avec récitatif et un air en langue française.

Diplôme : le **CEM** est délivré après l'obtention de :

- l'UV de chant mention Bien ou Très Bien,

- l'UV de formation musicale niveau 2C4 mention Bien ou Très Bien.

Troisième cycle spécialisé, 3Cspé

Durée : 3 ans maximum.

Condition d'accès : pour les élèves extérieurs concours d'entrée en fin d'année scolaire. Pour les élèves du CRR désirant entrer en cycle spécialisé, une œuvre de virtuosité sera ajoutée en plus du programme de sortie de CEM. Le jury décernera une récompense pour l'évaluation du CEM puis donnera son avis pour le passage direct en 3Cspé.

Programme du concours d'entrée :

- trois pièces au choix du candidat dont un air d'opéra avec un récitatif, et une pièce en langue française,

- récitation d'un texte en langue française d'une durée maximum de 1 minute de préférence par cœur.

Limite d'âge : 30 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- cours individuel de chant et de technique vocale : 60 minutes,

- travail individuel avec le chef de chant : 45 minutes,

- cours collectif d'art lyrique : 1h30,

- cours collectif de lieder et de mélodies : 1h30,

- participation **obligatoire** aux divers projets des classes de chant et de musique ancienne.

Disciplines complémentaires obligatoires :

- formation musicale jusqu'au niveau 2C4 inclus (3CC ?), avec au minimum la mention Bien lors de l'examen de fin de cycle,
- histoire du spectacle : 1h30.
- déchiffrage vocal : 30 min.

Evaluation :

- **Examen de contrôle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle.

Une mention Très Bien, Bien ou Assez Bien est délivrée. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Programme, de 20 à 25 minutes environ : cinq pièces de style et d'époque différents, dont obligatoirement un air d'opéra avec récitatif, un air en langue française, une pièce accompagnée obligatoirement par un ou plusieurs instruments (élèves du CRR) ou voix, une pièce contemporaine à partir de la seconde partie du XXème siècle.

- **Examen de fin de cycle, UV de DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il doit être présenté au plus tard à la fin de la 2^{ème} année du cycle. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Il se prononce sur l'obtention ou non de l'Unité de Valeur du Diplôme d'études musicales (DEM), mention Très Bien, Bien ou Assez Bien.

Programme, de 20 à 25 minutes environ : cinq pièces de style et d'époque différents, dont obligatoirement un air d'opéra avec récitatif, un air en langue française, une pièce accompagnée obligatoirement par un ou plusieurs instruments (élèves du CRR) ou voix, une pièce contemporaine à partir de la seconde partie du XXème siècle.

Diplôme: le **DEM** est délivré après l'obtention de :

- l'UV de chant mention Bien ou Très Bien,
- l'UV de formation musicale niveau 2C4 mention Bien ou Très Bien,
- l'UV de déchiffrage mention Bien ou Très Bien,
- l'UV d'histoire du spectacle (avoir suivi deux années de cours) mention Bien ou Très Bien : écriture et soutenance (durée de 30 minutes) d'un mémoire sur un sujet d'histoire du spectacle au choix du candidat, devant un jury extérieur,
- le certificat d'assiduité au cours de lieder et mélodies (avoir suivi deux années de cours),
- le certificat d'assiduité au cours d'art lyrique (participation à plusieurs projets pendant la scolarité).

Des équivalences d'UV sont accordées sur tests au moment du concours d'entrée et après présentation des diplômes correspondants.

Il n'est pas indispensable de valider toutes les UV la même année.

Perfectionnement

Durée : 1 an, possibilité d'une 2^{ème} année sur demande écrite adressée au Directeur du Conservatoire.

Conditions d'accès : concours d'entrée en fin d'année scolaire ouvert aux titulaires d'un DEM ou d'un diplôme équivalent. Les candidats étrangers s'engagent à justifier dans l'année d'un niveau minimum de français (B1).

Programme du concours d'entrée :

- trois pièces au choix du candidat dont un air d'opéra avec un récitatif et une pièce en langue française,
- récitation d'un texte en langue française d'une durée maximum de 1 minute de préférence par cœur.

Limite d'âge : 30 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- cours individuel de chant et de technique vocale : 60 minutes,
- travail individuel avec le chef de chant : 45 minutes,
- déchiffrage vocal : 30 minutes,
- cours collectif d'art lyrique : 1h30,
- cours collectif de lieder et de mélodies : 1h30,
- participation **obligatoire** aux divers projets des classes de chant et de musique ancienne,
- partenariat régulier avec la classe de musique ancienne, notamment pour les contre-ténors.

Evaluation : examen public en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes et décerne un diplôme de perfectionnement avec une mention Bien ou Très Bien.

Programme, de 30 minutes : au choix du chanteur dont une pièce contemporaine à partir de la seconde partie du XXème siècle. Obligation qu'une des pièces soit accompagnée par une autre personne que le chef de chant de la classe. La participation d'autres chanteurs et/ou instrumentistes est obligatoire.

Classe libre

Durée : 1 an, possibilité d'une 2^{ème} année sur demande écrite adressée au Directeur du Conservatoire.

Durée hebdomadaire des cours : définie selon le temps de cours restant disponible au professeur.

Pas de limite d'âge.